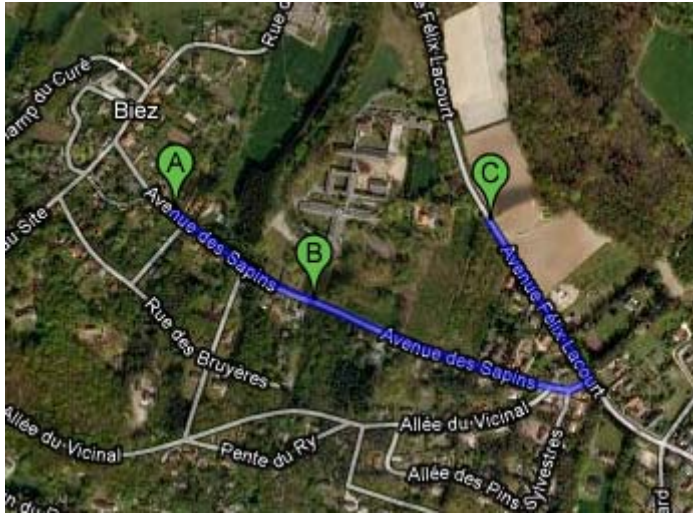


Projet du Préventorium de Biez : la place du bruit



Dossier complet [à cette adresse](#).

Nous nous permettons de noter ces quelques points en la matière :

- L'étude s'est faite en période de vacances pendant deux jours.
 - Aucune mesure du trafic lié à l'école.
- Le bruit des avions a été écarté pour une raison qui ne nous semble pas crédible.
- Il n'y a pas eu de placement rue du Beau Site.

Le chargé d'études se réfère à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 pour les Zones de loisirs, de services publics et d'équipements communautaires pour étayer son propos.

	Jour 7h-19h	Transition 6h-7h 19h- 22h	Nuit
Zones de loisirs, de services publics et d'équipements communautaires	55	50	45

Hors certaines constructions envisagées dans cette zone dérogent au plan de secteur et sont des immeubles d'habitation qui devraient à notre sens bénéficier de normes plus basses. Par ailleurs, l'étude n'offre aucune information sur les installations fixes bruyantes qui accompagnent bien souvent le type d'immeubles envisagé, pas plus que sur celui des chantiers.

Par ailleurs, l'étude sous-estime l'impact du trafic, qui sera à notre sens plus important. (voir Projet du Préventorium de Biez : les déplacements).

A cause de ces différentes remarques, nous jugeons que les informations sur le bruit dans cette étude, donc l'impact du nouveau projet, comme trop limitées pour avoir une vision correcte de la situation.

Nous sommes donc plus que circonspect.

[L'Observatoire indépendant de l'environnement en Brabant wallon](#)

Trop de Bruit en Brabant wallon ASBL

www.tropdebruit.be dossier complet sur www.citoyen-grez-doiceau.be

